



PROVINCE DU QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

# AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT 203-2024

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donnée que, le règlement suivant a reçu toutes les approbations requises pour son entrée en vigueur.

### **Règlement # 203-2024 concernant la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (PL31)**

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Ce règlement a été adopté lors d'une séance régulière du 12 août 2024.

En conséquence, le règlement ci-dessus mentionné entre donc en vigueur à la publication du présent avis.

Donnée à Saint-Cléophas-de-Brandon le 14 août 2024

*Catherine Gagnon*

Catherine Gagnon  
Directrice générale et greffière-trésorière

---